

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

SESSION 2022-2023

11 OCTOBRE 2022

PROJET DE MOTION

DE RECOMMANDATION EN CONCLUSION DE L'INTERPELLATION DE MME MARIE-
MARTINE SCHYNS À MME CAROLINE DÉSIR, MINISTRE DE L'ÉDUCATION,
INTITULÉE "RENFORCEMENT DES CENTRES PMS AU BÉNÉFICE DE LA SANTÉ
MENTALE DES ÉLÈVES"

DÉPOSÉ PAR MMES MARIE-MARTINE SCHYNS ET MATHILDE VANDORPE

Le Parlement de la Communauté française, ayant entendu l'interpellation de Mme Marie-Martine Schyns à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée "Renforcement des centres PMS au bénéfice de la santé mentale des élèves",

vu la Déclaration de politique communautaire 2019-2024 qui prévoit de réformer les centres PMS,

considérant l'inquiétude des agents desdits centres PMS et des directions concernant les projets de fusion de centres,

considérant l'inquiétude des agents desdits centres PMS et des directions concernant les projets de fusion de centres PMS avec les services PSE (prévention de la santé à l'école),

considérant l'absence de données précises concernant les centres PMS au sein des services du gouvernement,

considérant les demandes faites aux fédérations de pouvoirs organisateurs et de Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE) de leur délivrer leurs propres données chiffrées concernant les centres PMS de leur ressort,

considérant l'incapacité des responsables du chantier n° 15 de présenter au Comité de concertation du Pacte pour un enseignement d'excellence des simulations chiffrées concernant l'hypothèse de regroupements de centres PMS,

considérant l'absence d'une large concertation entre le gouvernement et les membres du personnel desdits centres PMS, contrairement aux engagements pris par la ministre de l'Éducation,

considérant l'absence d'articulation entre les plans de pilotage des écoles et des centres PMS,

considérant l'absence d'articulation entre l'approche éducative de l'orientation, le plan de lutte contre le décrochage, l'approche évolutive des besoins spécifiques dans les écoles, la réforme de l'orientation vers l'enseignement spécialisé et la réforme des centres PMS,

considérant les réponses données par la ministre en commission, indiquant que le gouvernement ne prolongera pas les périodes octroyées aux centres PMS au-delà du 30 novembre 2022,

considérant les réponses données par le gouvernement en conclusion du conclave budgétaire, indiquant que des périodes complémentaires destinées aux centres PMS pour soutenir la santé mentale dans les écoles ne figurent pas au budget 2023,

demande au gouvernement:

d'octroyer des moyens complémentaires aux centres PMS en soutien à la santé mentale des élèves de l'enseignement maternel, primaire et secondaire durant l'année 2023, à tout le moins jusqu'au 30 juin 2023,

d'accélérer l'instauration du cadre participatif permettant de réels groupes de parole avec l'ensemble des membres du personnel des centres PMS, concernant à la fois la situation actuelle et toute réforme de leurs centres,

de mettre en œuvre un recensement trimestriel du nombre de prises en charge des élèves par les agents des centres PMS; cette démarche permettrait d'objectiver l'évolution du nombre de dossiers traités au prorata du nombre d'élèves du ressort de chaque centre PMS,

de prendre un engagement ferme que toute future réforme de centres PMS tienne compte de la nécessité de maintenir l'emploi; dans le cas où le maintien de certains emplois s'avèrerait impossible, de prendre un engagement ferme à trouver une solution réaliste et acceptable pour tous les agents et directions de centres PMS qui perdraient leur poste.

M.-M. Schyns

M. Vandorpe